

Réunion du 13 novembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 93

Nombre de présents : 77

Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Bernard MELIANDE, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Bernard TURPAIN), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Dominique TOUYA, Michel JESER, Didier REY, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Jeanne LUGA, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Patrick PEYRE-POUTOU, Bernard TURPAIN, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 7 : CONVENTION TRIPARTITE PORTANT MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ENTREES DES SCOLAIRES A « LA PISCINE » DE MOURENX

Rapporteur : M. Nadia GRAMMONTIN

Dans le cadre de sa compétence supplémentaire « aide à l'accès des élèves des écoles primaires aux équipements sportifs et culturels » et afin de favoriser l'activité sportive des écoliers, les frais de transport et d'entrée des enfants des écoles primaires en direction de toutes les piscines du territoire sont pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO).

Ainsi, l'intercommunalité paye directement les redevances d'entrées à la piscine de Mourenx pour les écoles du territoire utilisant cet équipement nautique.

Suite à une consultation de la commune de Mourenx, la gestion en affermage de « La Piscine » a été confiée à la Société Equalia pour une durée de dix ans, à compter du 5 novembre 2017.

La convention tripartite spécifique annexée à la présente délibération a pour objet de préciser les modalités de prise en charge par l'intercommunalité des entrées des enfants des écoles primaires à « La Piscine ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'organiser et de prendre en charge** les frais de transport des enfants des écoles primaires de la CCLO en direction du stade nautique de Mourenx ainsi que les frais d'entrées,
- **de participer** financièrement aux entrées des scolaires en prenant en charge le coût des créneaux réservés à cet accueil,
- **de verser** une participation forfaitaire annuelle telle que prévue dans la convention tripartite,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention et toute pièce nécessaire ainsi que d'engager toute démarche pour mener cette opération à bonne fin.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2017